
MAÎTRISE DE LA VÉGÉTATION DANS LES EMPRISES DE LIGNES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Nature des travaux

À partir du 2 décembre, Hydro-Québec procédera à des travaux de maîtrise de la végétation dans les emprises de transport et de distribution d'électricité situées dans votre secteur.

L'entretien des emprises vise à assurer la sécurité du public et des travailleurs, et à éviter les pannes d'électricité.

Hydro-Québec effectuera les travaux suivants (voir cartes au verso) :

- débroussaillage manuel et/ou mécanique à la base des pylônes de la ligne à 120 kV existante ainsi que le long de la voie ferrée jusqu'aux limites de Côte-Saint-Luc et de Notre-Dame-de-Grâce, en vue de l'élimination de la végétation incompatible dont du nerprun, une espèce exotique envahissante, présente dans le secteur de The Meadows ;
- débroussaillage sous les lignes de distribution à partir du poste de Hampstead, le long de la voie ferrée, jusqu'aux limites de Côte-Saint-Luc et de Notre-Dame-de-Grâce.

Impacts des travaux

- Bruit lié à la machinerie utilisée ;
- accès par les travailleurs aux servitudes d'Hydro-Québec.

Mesures d'atténuation

Dans l'emprise de transport d'électricité, les branches seront déchiquetées sur place et laissées en paillis.

Sous les lignes de distribution situées près des résidences privées, Hydro-Québec favorisera l'égagage afin de préserver un certain écran végétal.

Possibilité de réalisation d'un aménagement compatible

Dans le cadre du projet de l'Aqueduc-Saraguay, qui prévoit la modernisation du réseau d'électricité et la reconstruction de la ligne de transport dès 2023, Hydro-Québec pourrait réaliser un aménagement paysager durable et compatible avec le réseau de transport d'électricité dans le secteur de The Meadows et de l'école Bialik. Cet aménagement pourrait être le fruit d'une concertation entre Hydro-Québec, les résidents du secteur, les propriétaires de l'immeuble en copropriété et la Ville de Côte-Saint-Luc.

Période et horaire des travaux

> du 2 au 6 décembre 2019

> du lundi au vendredi, de 7 h à 17 h

Pour plus d'information
Ligne Info-projets
514 385-8888, poste 3462

Emplacement des travaux de débroussaillage à effectuer dans l'emprise de transport d'électricité (en jaune)



Emplacement des travaux de débroussaillage à effectuer sous les lignes de distribution d'électricité (en rouge)



Exemples de travaux de maîtrise de la végétation dans une emprise de ligne de transport d'électricité



Emprise de transport : durant les travaux



Emprise de transport : après les travaux



Emprise de transport : un an après les travaux alors que la végétation reprend ses droits